



**RACING MOTO SIDE CAR CLUB
VILLEURBANNAIS**

Correspondance : Mr ANDREY Simon
6, rue Julien Peyhorgue
69100 VILLEURBANNE
Tèl et fax : 04 78 85 24 14

Pocket Bike DE VILLARS (42390)

29 JUIN 2008

Règlement particulier

ART 1 : Le RMSCV organise une course de motos 50cc le **Dimanche 29 juin 2008** comptant pour le Championnat Rhône Alpes Auvergne d'endurance et le trophée pocket bike du Sud-est. La piste utilisée sera le circuit de Villars (42390).

ART 2 : Il s'agit d'une course d'endurance motos 50cc de 4 heures, ouverte aux pilotes licenciés F. F. M (M 50 - NAN - NAC - C 50 - NCB - NCA - INTER....), qui comprendra aussi des catégories Pocket Bike, et une catégorie éducative 7-11 ans encadrée par un éducateur BEES (licence éducative F. F. M obligatoire).

ART 3 : Machines : Endurance : motos 50 CC et 125- 4 temps.
Pocket-Bike : Promotion
Pocket-Bike : Open
Educative : machine avec roues de 10 pouces maximum-50cc maxi

ART 4 : Le droit d'engagement par pilote est fixé à :
10 € pour les éducatifs.
50 € par pilote pour l'endurance.
50 € pour les Pocket-Bike.

ART 5 : Pour les pilotes non licenciés F F M 2008, il sera proposé une licence à la journée, pour les possesseurs du permis de conduire, (demandée à l'avance) moyennant un certificat médical et un chèque de 34 € pour pockets-bike et 52 € pour les 50cc.
Il est aussi possible de solliciter suffisamment tôt une licence à l'année (135 € + 25 € cot club = 160 €)
Pour les pockets (65€ + 25€ cot club = 90€)

ART 6 : Les demandes d'engagement sont à envoyer :

Simon ANDREY
6, rue Julien Peyhorgue
69100 VILLEURBANNE
Tél. /fax : 04 78 85 24 14

Accompagnées des droits d'engagement

Accompagnées des droits d'engagement

ART 7 : Les contrôles administratifs et techniques auront lieu : le samedi 28 juin 2008 de 14 à 18 heures
Le dimanche 29 juin 2008 avant 9 heures

ART 8 : Les pilotes devront se conformer strictement au code sportif : ils sont tenus de respecter les drapeaux Utilisés pour la signalisation, être équipés de casques homologués, gants, bottes ou chaussures Montantes, protections dorsales et combinaisons cuir ou similaire obligatoires. Les ravitaillements Se feront impérativement moteur arrêté.

RAPPEL : Chaque équipage doit fournir un extincteur dans les stands (règlement F F M).

ART 8 bis : Respect impact sur l'environnement.

- Il est rappelé que les contrôles des niveaux sonores seront stricts.
- Il vous est demandé d'utilisée les moyens mis en œuvre pour la récupération de tous les déchets.

ART 9 : Horaires ci-joints

ART 10 : Prix, coupes, médailles etc.

ART 11 : Administration et sécurité

Les organisateurs souscrivent conformément à la législation en vigueur, un contrat Responsabilité Civile pour épreuves sportives de véhicules terrestres à moteur auprès de : Assurance Moto Verte

Directeur de course : Monsieur Clement Lafay

Jury : Melle Christine Lebeuf – Mr Jean Claude FAIVRE – Melle Dutel

Commissaires techniques : Mr Gérard BOITON – Patrick MONDINO –

Commissaires de route : Mme DESCHAMPS – BOYER – DREVET – PICHAT- LECOINTE et SPENNATO.

VISA LIGUE

VISA F. F. M.

VISA PREFECTURE 42